

# Place Daniel Beauceux



## *Daniel Jules Auguste BEAUCREUX*

*Né le 14 mai 1922  
à Baulne en Brie,  
Hameau de Romandie,*

*Il quitte la commune  
le 10 juin 1942,  
réfractaire au S.T.O.  
Arrêté le 26 août 1943  
par la Gestapo et la  
Feldgendarmerie.*

*Transporté à la  
Kommandantur de Melun,  
puis incarcéré le soir même  
à Fresnes.*

*Déporté le 24 janvier 1944  
à Buchenwald.  
Matricule 41909.  
Transféré le 17 février 1944  
à Dora,  
où il décède le 20 mai 1944  
du typhus.*

*Et comme lui,  
tant d'autres femmes  
et hommes du canton  
ont connu la déportation  
ou la mort  
au bout de cet enfer.*

**En 2009**, la création de la Place Daniel Beauceux a été l'occasion d'une rencontre et d'un travail enrichissant de plusieurs mois entre les élus, les enseignants et les élèves du collège de la Faye de Condé en Brie. Des déportés, des historiens, des artistes, des comédiens et la population de Baulne en Brie ont contribué à la construction de cette place.

**En 2011**, la place Daniel Beauceux accueille le mur de mémoire vivante, les élèves de ce collège y ont gravé les premiers témoignages sur les stèles regardant les quatre points cardinaux, symboles de l'ouverture au monde et de la diversité.

**En 2012**, haïkus et dessins résultent de l'engagement pris par les élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> SEGPA du collège Jean Rostand de Château Thierry auprès de M. DELABRE, résistant déporté et M. DEHOLAIN, résistant emprisonné, rencontrés au collège. Cette action s'inscrit dans le projet « Valeurs de la Résistance, valeurs des jeunes aujourd'hui », initié et porté par l'association pour les Études sur la Résistance Intérieure.

Notre obligation morale envers les générations futures nous impose la transmission de cette mémoire. A tous les déportés du canton, femmes et hommes jeunes oubliés de notre histoire locale, nous leur dédions la place Daniel Beauceux et le mur de mémoire vivante, lieu de rencontre et de recueillement. A titre posthume, nous leur offrons ces brins de fraternité et d'humanité qui, probablement, leur ont cruellement manqués pour leurs derniers instants. Ces plaques où s'inscrivent leurs noms, et ces témoignages les extirpent de l'oubli. Elles sont le gage d'une parcelle d'éternité qui n'existe que dans la mémoire de l'autre.

Les camps d'Auschwitz, de Dora et tant d'autres ont été bâtis sur la haine, mais cimentés par l'indifférence.

**“PUISSE CE DEVOIR DE MEMOIRE NOUS PROTEGER DE LA BARBARIE  
DE NOS FRERES HUMAINS”**



# **A vous**

**passant d'un jour,**

***Si vous voulez participer  
à l'écriture  
du mur  
de mémoire vivante  
de Baulne en Brie,  
en souvenir des déportés  
du canton  
de Condé en Brie***

Nous vous invitons à transmettre un texte ou un dessin sur le thème de la déportation, à la mairie de Baulne en Brie.

Tous les ans une dizaine de ces écrits sera imprimée sur des plaques émaillées et apposées sur le mur de mémoire vivante, place Daniel Beaucreux, au cours de la journée nationale de la déportation.

Notre volonté : faire vivre ce lieu de commémoration dédié aux déportés du canton de Condé en Brie, inauguré en mai 2009.

Nous sommes de simples passeurs de mémoire : un peuple qui néglige la transmission de son histoire est un peuple qui perd une parcelle de dignité. N'oublions pas ces femmes et ces hommes, qui ont eu la force et le courage de dire non : non à la bêtise, non à la discrimination, non à l'arbitraire, non à la barbarie. Même si, parfois, nos efforts nous semblent vains, nous leurs devons ce travail. Restons vigilants, nos sociétés démocratiques sont si exigeantes et si fragiles. Malheureusement, l'histoire nous rappelle trop souvent que le savoir, la culture ou les religions ne nous protègent pas de l'ignominie.

Malgré tout, donnons une chance à l'espoir en faisant vivre ce lieu de commémoration.

Nous avons choisi de transmettre ainsi une page de notre histoire et d'offrir à toutes les générations la possibilité d'ajouter leur pierre à l'édification de cette mémoire.

Le Conseil Municipal de Baulne en Brie